

Les partenaires sociaux se penchent aujourd'hui sur le CPF

« Syndicats et patronat veulent très vite boucler leur discussion sur la formation », titre **Le Figaro**, alors qu'à l'initiative du Medef, les partenaires sociaux ont engagé un cycle de rencontres sur des thèmes précis. Ils espèrent ainsi prouver leur utilité. Quatre mois après son annonce, l'initiative du Medef semble avoir pris. Les organisations syndicales, à l'exception de la CGT, absente, affichent un certain enthousiasme. Sur les huit chantiers proposés à la discussion par le président du Medef, trois ont d'ores et déjà été lancés. Les travaux ont même bien avancé sur celui que syndicats et patronat jugeaient prioritaire : la formation professionnelle. « Avec la sortie de la crise, l'adaptation des compétences des salariés est un sujet primordial. Il y a des choses qui fonctionnent très bien comme l'apprentissage, d'autres moins. On doit s'interroger sur comment structurer tout cela car il y a beaucoup d'argent en jeu et il faut que cela soit utile aux entreprises et aux salariés », explique Hubert Mongon (Medef). Le cahier des charges et l'agenda ont été fixés jusqu'au 9 juillet. « Ce qui nous intéresse, c'est l'efficacité des dispositifs et comment les pérenniser sans que cela pèse davantage sur les entreprises fragilisées par la crise », explique Marie Dupuis-Courtes (CPME), qui veut aussi rectifier une injustice : « Aujourd'hui, les entreprises de 50 à 300 salariés cotisent mais n'ont pas droit à des financements pour développer les compétences de leurs salariés. Il faut corriger cela. » Un document écrit par le Medef sur le CPF doit être soumis aujourd'hui à l'ensemble des participants. « L'idée, c'est de montrer, comme nous l'avons prouvé pendant la crise, que nous pouvons être très efficaces », relève Michel Beaugas (FO). Dans l'idéal des syndicats, les discussions aboutiront à un nouvel ANI sur la formation professionnelle début juillet. Le patronat, qui ne souhaite pas de « big bang » mais « des correctifs », est un peu moins ambitieux sur la forme. Ses représentants reconnaissent cependant que « si une position commune est adoptée, plus nous serons nombreux à la signer plus nous aurons de poids pour demander des réformes ». Il s'agirait aussi d'un bon signal avant d'aborder les deux autres dossiers pour lesquels les premières réunions sont programmées début juillet et l'aboutissement au mois d'octobre prochain : le paritarisme et la valeur des accords négociés, puis la justice prud'homale. (**Le Figaro, p.21**)